Contribution de la Conférence de Présidents des Régions Ultrapériphériques à la Consultation publique de la Commission Européenne relative à une proposition de Communication sur une Politique Maritime Intégrée pour le bassin maritime de l'Océan Atlantique.

Régions Européennes Ultrapériphériques

Le point 6 des Conclusions sur la Politique Maritime Intégrée adoptées lors du Conseil des Affaires Générales du 14 juin 2010, invite la Commission à présenter, en étroite collaboration avec les États membres intéressés et dans le cadre de la Politique Maritime Intégrée (PMI), **une stratégie de l'UE pour la région atlantique** basée sur une perspective de valeur ajoutée claire, avant la fin juin 2011. La dite stratégie devrait, en principe, aborder les défis communs que les pays de la région doivent affronter, y inclus la recherche marine, la surveillance maritime et les défis environnementaux et économiques.

Dans ce contexte, la Commission Européenne réfléchit actuellement sur le contenu d'une Communication sur une Politique Maritime Intégrée (PMI) pour le bassin maritime de l'Océan Atlantique. Dans ce but, elle a lancé une consultation publique, laquelle le présent document vise à contribuer.

Les Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne (RUP) : Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, La Réunion[1], dont la plus part sont des îles, constituent les frontières maritimes européennes les plus éloignées. Leur caractère singulier est reconnu dans le point 7 des conclusions du Conseil des Affaires Générales ci-dessus mentionnées, qui demande à la Commission de tenir compte du rôle et de l'importance des régions ultrapériphériques de l'UE et des pays et territoires d'outre-mer associés dans la mise en place de leur PMI. De même, ledit point encourage la Commission et les États membres à développer des actions spécifiques dans le but de consolider les contributions de ces régions et territoires à la PMI.

Cette situation requiert des orientations communautaires précises qui sont souvent partagées par l'ensemble des RUP et qui doivent tenir compte en premier lieu de la richesse et de la valorisation des diverses ressources existantes (par exemple, préservation de la biodiversité et des écosystèmes, développement des biotechnologies marines, recherche et expérimentation notamment dans le domaine des énergies marines, gestion, contrôle et exploitation de la ressource halieutique, tourisme), en second lieu, des problématiques d'accessibilité et de sécurité (transport, TIC, énergies, corridors et trafic, piraterie sur les routes maritimes, planification, navigation et surveillance des eaux par satellite, etc.), et enfin, des enjeux économiques dans un contexte international auxquels ces régions doivent faire face et pour lesquels les

[1] À noter que toutes les RUP n'évoluent pas dans l'espace Atlantique : c'est le cas de l'île de La Réunion localisée dans l'Océan Indien. Il va de soi que la nécessité d'une PMI spécifique dans le bassin de l'Océan Indien dont le potentiel et les enjeux diffèrent considérablement des espaces maritimes jouxtant le continent européen, s'avère indispensable.

effets des règles édictées au plan européen et international exacerbent d'autant plus les handicaps[2] de l'ultrapériphérie

Sur la base de ces considérations, **les RUP sont clairement en faveur de la nécessité d'aborder, à travers une Communication de la Commission, la définition d'une stratégie de l'UE pour la région atlantique dans le cadre de la PMI, qui soit capable de contribuer, effectivement, au développement des RUP dans le domaine maritime, en tenant en compte sa diversité.**

On considère aussi le besoin de guider toute cette procédure à la lumière des principes de la responsabilité, de précaution, de proportionnalité, d'équité et développement

Ainsi, à partir des principales questions soulevées dans le questionnaire élaboré par la Commission, les RUP souhaitent élaborer les considérations suivantes:

1.- Identité du bassin atlantique de l'UE

L'énorme extension de l'océan Atlantique (le deuxième océan le plus grand au monde, avec 76.762.000 km^2), lui confère une très grande diversité, qui en résulte non seulement des eaux qui conforment l'océan, mais aussi de la grande variété des pays et cultures avec une dimension atlantique. De même, l'Océan Atlantique borde plusieurs continents (tout comme la mer Méditerranée, bien que sa dimension soit beaucoup plus grande).

Tout ça rend difficile l'existence d'une véritable identité unique du bassin atlantique de l'UE, contrairement aux autres bassins maritimes. Pour cela, aborder l'Atlantique exige nécessairement l'analyse de chacune des zones qui l'intègrent, sans laquelle on risque sérieusement de perdre l'atout que sa diversité donne à l'ensemble de l'Union.

Le premier problème est donc, la définition du domaine géographique du bassin atlantique de l'UE et la mise en place d'une planification maritime spatiale adéquate, ce qui requiert de délimiter les espaces maritimes européens concernés.

En ce qui concerne spécifiquement les RUP, trois d'entre elles ont la particularité de constituer, avec le Cap Vert, la Macaronésie, en jouxtant le Maroc, une région particulière comme le Sahara et d'autres pays ACP.

D'autre part, il semble que dans le questionnaire et les documents adjoints, les RUP situées dans le Caraïbe et la Guyane qui font partie également de l'Atlantique ne sont pas mentionnées, et pour cela, il s'avérerait nécessaire d'aborder une définition de l'océan qui comprenne dûment ces régions.

---

[2] Ces défis, présentes également à l'île de la Réunion, sont aggravés par l'absence d'une stratégie maritime européenne pour l'Océan Indien.

2.- Défis auxquels le bassin atlantique de l'UE doit faire face

Étant donné l'éloignement des RUP du continent européen, **la dimension internationale du bassin atlantique de l'UE**, acquiert, sans doute, une importance maximale.

D'autre part, dans ce contexte international, toute initiative sur le **« bon état de l'environnement »** ne peut être matérialisé qu'à travers la coopération entre les différents États et régions.

De même, le fait que les RUP soient des frontières actives de l'UE rend difficile la prise en compte de l'élément de la **«dimension humaine»** que mentionne la Commission quand elle propose un mouvement accru des personnes (marché du travail, systèmes sanitaires). Dans ce sens, il faut tenir compte du drame engendré par l'immigration irrégulière qui aborde les côtes des Îles Canaries dans des embarcations fragiles, ce qui représente une problématique humaine et sociale, économique et de gestion.

Il s'avère donc nécessaire de reposer le type de coordination/coopération qui doit être mise en place avec les pays tiers.

Par rapport à la **connectivité**, des très différentes mesures sont nécessaires, dont certaines d'entre elles ont été exposées dans des contributions précédentes, dans lesquelles, l'idée de tirer profit de l'atout des RUP en tant que postes d'avant-garde dans les différentes parties du monde, a été soulignée. De ce point de vue, la réduction du déficit d'accessibilité des RUP à l'égard de leurs espaces géographiques respectifs, y permettrait la présence réelle de l'Union, en contribuant ainsi à son action extérieure. La valeur ajoutée que représente une meilleure accessibilité de ces régions avec les pays tiers les plus proches doit être renforcée, non seulement à travers des mesures spécifiques liées directement à la politique des transports, mais aussi en facilitant le transfert de connaissances dans des secteurs comme les énergies renouvelables et en favorisant la mise en place, à un coût raisonnable, des nouvelles technologies de l'information et la communication.

Étant donné la dimension maritime des RUP et leur emplacement dans des environnements géographiques éloignés, toutes ces questions ont été rapidement abordées, d'un point de vue général et sectoriel par différents documents.

Il faut mentionner spécifiquement le **Mémorandum conjoint Les RUP à l'horizon 2020**, ratifié par l'ensemble des régions ultrapériphériques lors de la XVème Conférence des Présidents des RUP, qui a eu lieu le 15 octobre 2009 à Las Palmas de Gran Canaria. Il faut également mentionner le Mémorandum conjoint de **l'Espagne, de la France, du Portugal et des Régions Ultrapériphériques, adopté** le 7 mai 2010 intitulé **Une vision rénovée de la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie.**

D'autre part, entre les mois d'octobre 2008 et 2010, plusieurs **contributions conjointes** liées au renouvellement des politiques européennes dont l'application a une répercussion spéciale dans le développement des territoires ultrapériphériques, ont été transmises à la Commission Européenne. Toutes ces contributions portent une attention particulière sur la dimension maritime des RUP à partir de ses différents aspects, concrètement les contributions sur :

- Livre Vert sur la cohésion territoriale
- Livre Vert sur les Réseaux Transeuropéens de transport (RTE-T)
- Un avenir durable pour les transports
- Livre Vert sur la reforme de la Politique Commune de la Pêche
- Stratégie Europe 2020
- Stratégie Européenne de l'Énergie
- L'insertion régionale des RUP et la coopération territoriale européenne

À ces contributions, il faut ajouter les contributions spécifiques sur la politique maritime: les RUP ont élaborée une contribution conjointe (RUPMER) au Livre Vert sur la Politique Maritime, en plus de la contribution individuelle élaborée par certaines RUP; sans compter la contribution présentée dans le cadre du débat sur la future stratégie pour les RUP, dont l'un des quatre sujets portait sur la politique maritime.

3.- Début de l'action de l'UE dans l'Océan Atlantique

Même si l'action déterminera le domaine adéquat pour l'action de l'UE, il semble plus efficace d'aborder, d'une façon simultanée mais séparément, les bassins maritimes individuels, mentionnés dans le questionnaire, dont les régions ultrapériphériques de l'Atlantique, étant donné que non seulement chacune d'entre elles présente des caractéristiques différentes, mais aussi, comme déjà indiqué, les zones entourant les RUP obligent à une approche qui tienne compte des pays tiers.

La Directive sur la stratégie marine établie trois régions marines (la mer Baltique, l'océan Atlantique Nord-oriental et la mer Méditerranée) et permet des subdivisions pourvu qu'elles soient compatibles avec une série de sub-régions, une d'entre elles inclurait les eaux marines placées sous la souveraineté ou la juridiction du Portugal, autour des Açores et de Madère et les eaux marines sous la souveraineté ou la juridiction de l'Espagne autour des Îles Canaries.

Tout comme il a été mentionné à plusieurs reprises, même si l'approche de différencier les eaux de la Macaronésie en tant qu'une zone propre qui aura, sans doute, une répercussion sur une gestion positive pour les synergies émergentes et les possibilités de signer des Accords avec

des pays tiers voisins, représente une réussite, il s'avère souhaitable que cette différentiation soit établie au niveau de la région. Ce point est en rapport avec les divisions des Grands Écosystèmes Marins (LME-Large Marine Ecosystems) basés sur des critères écologiques, et serait cohérent avec la Directive sur les Habitats. De même, il est partiellement cohérent avec « l'Accord pour la Protection du Milieu Marin de l'Atlantique Nord-Est » (OSPAR), dont le domaine d'action englobe les Açores, mais exclut Madère et les Îles Canaries.

En ce qui concerne le financement, il est nécessaire de mettre en place un financement additionnel spécifique qui soit à l'hauteur des défis des aspects maritimes, spécialement pour les régions insulaires et éloignées comme les RUP.

D'autre part, et en règle générale, la difficulté à laquelle les RUP doivent faire face, est que les pays tiers de leur environnement maritime sont des pays ACP, avec un niveau de développement inférieur aux RUP, qui ne semblent pas être positionnés pour considérer la PMI comme une priorité ou pour mobiliser des ressources financières à ce sujet.

4.- Contenu d'une Communication de la Commission sur le bassin maritime de l'Océan Atlantique

De manière générale, la Communication de la Commission ne peut se baser exclusivement que sur les questions maritimes spécifiques du bassin atlantique avec une dimension européenne. Cela impliquerait de laisser en dehors de la réflexion des questions qui touchent des zones où sont situées les RUP, cette dimension internationale justifiant précisément une implication accrue de l'UE, spécialement en ce qui concerne les négociations avec les pays tiers.

Cela mène également à considérer l'importance de la gouvernance maritime, justifiant nécessaire de réfléchir sur la mise en place de forums adéquats par bassin où les RUP sont situées (par exemple, dans la Baltique, il existe déjà l'HELCOM ou la dimension septentrionale, ce qui n'est pas les cas pour les RUP de l'Atlantique).

5.- Alternatives de la politique dans la matière

La caractéristique fondamentale des RUP dans leur contexte maritime c'est que, contrairement aux régions riveraines des autres mers de l'UE, elles représentent des enclaves européens ponctuels bordées par un grand nombre des pays tiers, ce qui justifie, tout comme il a été mentionné, que l'implication de l'UE doit être plus forte et doit aller au delà de la simple orientation.

Par rapport à la possibilité que la stratégie de l'UE intègre des actions précises, d'une façon similaire à la stratégie pour la Mer Baltique, il s'avère raisonnable que l'approche soit effectivement pratique, visant à des actions concrètes et visibles, même s'il est évident que la situation

des régions de la Mer Baltique est radicalement différente de celle des RUP de l'Atlantique.

Il s'avère nécessaire, aussi, de tenir compte d'une gestion de cette stratégie qui ne soit pas centralisée. L'expérience de chaque région, et des États côtiers, et sa claire responsabilisation d'assurer une gestion durable et optimale doit être prise en compte.

L'élaboration d'une liste de projets emblématiques propres de l'Atlantique (certains déjà mise en route et d'autres à venir) pourrait être une approche pragmatique, qui exigerait, au préalable, de définir des bassins maritimes dans lesquels pourrait être segmenté l'espace Atlantique et, également, des piliers ou des secteurs stratégiques choisis comme prioritaires pour chacun d'entre eux.

Dans le cas des régions ultrapériphériques, ces secteurs pourraient être (à définir) :

- Amélioration de la connaissance (améliorer la connaissance du monde naturel pour surmonter les insuffisances des informations concernant la géologie, océanographie physique, biodiversité, biotechnologie bleue, nouveaux domaines de développement à fort potentiel, tirer profit au maximum de la capacité des RUP en recherche et innovation, développement des énergies renouvelables).
- Surveillance (création des outils/plateformes pour l'étude et observation de l'Atlantique, y compris la création des observatoires pour étudier les changements climatiques et la MOMAR)
- Vigilance et sécurité maritime (trafic maritime sûr, lutte contre l'immigration irrégulière, lutte contre la pollution maritime, contrôle de la pêche irrégulière).
- Augmentation de l'accessibilité et la connectivité (transport et énergie)
- Valorisation des différentes activités et usages maritimes (tourisme côtier et maritime, pêche, aquaculture,…)

Santa Cruz de Tenerife, le 5 octobre 2010.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION**